

<https://enseignants.se-unsa.org/Amelioration-du-cadre-de-gestion-des-AESH-Le-SE-Unsa-entendu>



Amélioration du cadre de gestion des AESH : Le SE-Unsa entendu

- Je suis... - AED - AESH - CUI -

Date de mise en ligne : lundi 17 février 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le 15 octobre à la suite d'une rentrée calamiteuse pour les AESH, le SE-Unsa écrivait au ministre pour demander la réouverture des discussions sur le nouveau cadre de gestion issu de la circulaire du 5 juin 2019 (voir [notre courrier au ministre](#)). Cette demande a abouti début janvier à une audience avec le Directeur général des ressources humaines qui nous a informé de la mise en place d'un comité de suivi dans les semaines à venir.

C'est une bonne nouvelle pour les AESH qui ont bien du mal à voir en quoi ce nouveau cadre de gestion améliore leurs conditions de travail. En effet, et comme nous le supposions, même si la circulaire contient des dispositions intéressantes qui ont recueilli l'assentiment de l'ensemble des organisations syndicales, celles-ci sont peu ou mal appliquées.

Le nouveau mode de calcul du temps de service en est l'exemple le plus visible. Loin d'avoir harmonisé les choses, la rédaction trop floue de cette partie de la circulaire conduit à des interprétations toujours plus différenciées, et ne permet pas l'augmentation des quotités promise. Sur ce point nous serons intransigeants et force de propositions : le ministère doit revoir sa copie !

Ce comité, baptisé Comité consultatif AESH sera installé le jeudi 27 février. Le calendrier des séances à venir, des éléments de bilan social, et de premiers échanges sur la mise en oeuvre de la circulaire cadre de gestion du 5 juin 2019 seront à l'ordre du jour de cette première séance.